

La filière laitière ligérienne : Evolutions et enjeux de l'après quotas

aGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRES D'AGRICULTURE
PAYS DE LA LOIRE

TERRES d'**a**VENIR



Cette publication a été réalisée par Eliane Moret du Pôle Economie et Prospective des Chambres d'agriculture des Pays de la Loire.

Les principales sources qui ont été mobilisées sont :

- au plan national : les statistiques du Ministère de l'Agriculture, les rapports sur la contractualisation laitière publiés récemment par le Sénat (juin 2015) et le CGAAER (décembre 2015), les publications de FranceAgriMer et de l'Institut de l'Elevage,
- au niveau européen : le Tableau de Bord de l'observatoire Européen du Lait,
- au niveau régional : les travaux du réseau lait des Chambres d'Agriculture, les statistiques élaborées par la DRAAF et la base de données locales du PEP (sources: MSA, SRISE, RICA, IPG).

Certaines analyses sont issues des travaux prospectifs sur la filière laitière menés en 2012 par les Chambres Régionales d'Agriculture de Bretagne et des Pays de la Loire, avec l'appui d'une enquête auprès des principaux transformateurs du Grand Ouest.



5 Introduction

6 Une forte dynamique de développement régional depuis 2007

- 6** La production laitière régionale a dépassé en 2014 son point haut de 1986
- 6** Cette progression des volumes s'accompagne d'un mouvement de concentration géographique
- 7** Les exploitations laitières investissent et accroissent leur dimension
- 9** Les entreprises agroalimentaires se restructurent pour saisir les opportunités du marché

12 De nouvelles contraintes de gestion pour les exploitations

- 12** Gestion de la volatilité des prix et des revenus
- 13** Des arbitrages capital - travail face à la croissance des dimensions d'ateliers
- 14** Des besoins de trésorerie importants en phase de croissance du cheptel

16 Les enjeux pour la filière laitière ligérienne

- 16** Les outils de gestion des risques
- 17** La contractualisation au sein de la filière
- 18** Le renouvellement des exploitants

20 Conclusion

22 Annexe : le marché laitier et son organisation

- 22** Un marché mondial tendanciellement porteur... mais soumis à des aléas
- 23** Une organisation des marchés revue à la baisse



Depuis l'assouplissement progressif des quotas laitiers à partir de 2007 jusqu'à leur suppression fin mars 2015, la région des Pays de la Loire a connu une dynamique de développement laitier soutenu. De nombreux investissements ont été réalisés tant au niveau des entreprises agroalimentaires que des élevages. En 7 ans, les livraisons régionales se sont accrues de 17 %, soit un rythme nettement supérieur à la moyenne française (+10 %).

Depuis la fin de l'année 2014, le marché est par contre devenu moins porteur. Dans un contexte d'offre mondiale abondante, le repli de la demande chinoise et l'embargo russe ont pesé sur les prix. L'Union européenne a contribué au déséquilibre du marché mondial avec des livraisons en progression de 2,2 % sur l'année 2015, particulièrement dans les pays du Nord de l'UE (Irlande et Pays Bas surtout) alors que la France a stabilisé ses volumes (+0,2 %)*.

Alors que la région a de nombreux atouts, les difficultés conjoncturelles actuelles montrent qu'un certain nombre de conditions doivent être réunies pour que la dynamique laitière se poursuive. Parmi ces conditions, l'adaptation des outils de gestion des risques prévus par la PAC qui s'avèrent aujourd'hui insuffisants. Et pour les éleveurs, des enjeux concernant l'économie de l'exploitation, l'environnement, les conditions de travail et les relations au sein de la filière.

*Pour en savoir plus sur le marché: voir annexe, page 22.

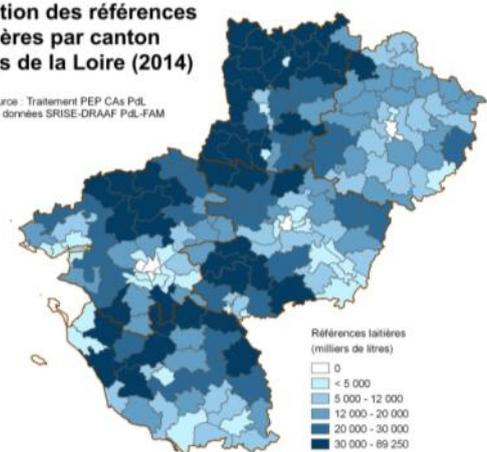
Les points clés de la filière laitière régionale

La région des Pays de la Loire est la deuxième région française de production laitière. Elle compte en 2014, 8 700 élevages laitiers qui ont livré 3,841 milliards de litres de lait. Elle assure 15,7 % des livraisons nationales derrière la Bretagne (22 %).

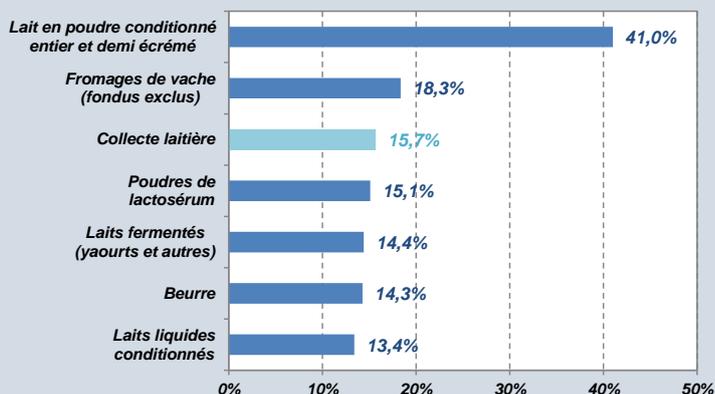
Bénéficiant de la présence d'entreprises de transformation de dimension européenne et internationale (Lactalis, Bel, Savencia), la filière génère au total plus de 27 000 emplois. Elle joue un rôle important dans l'économie régionale ainsi qu'en termes d'occupation du territoire.

Répartition des références laitières par canton en Pays de la Loire (2014)

Source : Traitement PEP CAs PdL d'après données SRISE-DRAAF PdL-FAM



Part des Pays de la Loire dans les fabrications françaises de produits laitiers en 2014



PEP Chambres d'Agriculture des Pays de la Loire

Source : Agreste, enquête annuelle laitière

La production laitière est plus dense dans le nord et l'ouest de la région, avec une présence marquée en Mayenne (30 % de la collecte régionale).

Les industries laitières sont majoritairement des entreprises privées (environ 70 % de la collecte contre 45 % au plan national) avec une prédominance des fabrications fromagères et du lait en poudre (en progression avec les investissements récents).

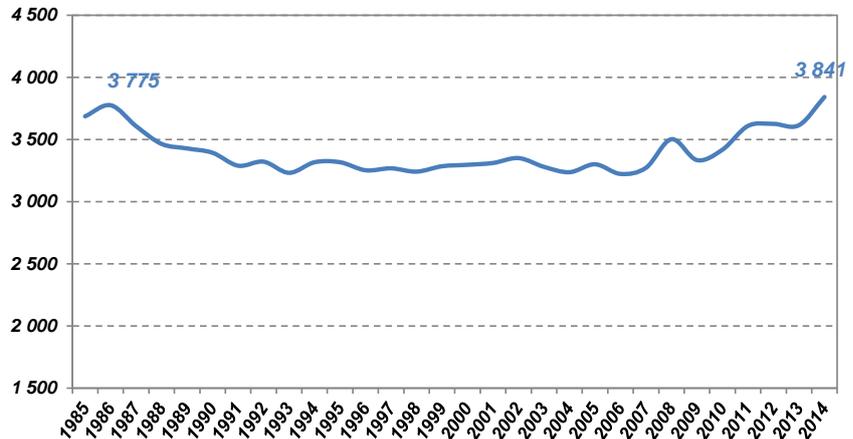
Pour en savoir plus : voir page 7, « les exploitations laitières investissent et accroissent leur dimension ».



La production laitière régionale a dépassé en 2014 son point haut de 1986

Progression de 17 % des livraisons régionales depuis 2007

Evolution des livraisons laitières en Pays de la Loire (en millions litres)



PEP Chambres d'agriculture des Pays de la Loire

Source : Agreste

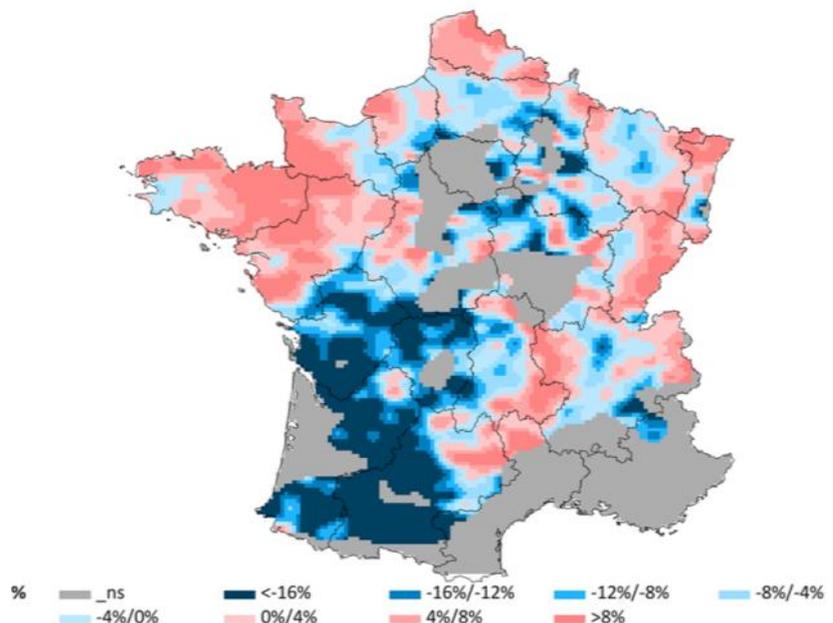
Depuis 2007, la région a renoué avec une forte progression de ses livraisons laitières : avec 3,84 milliards de litres collectés en 2014 (et 3,94 milliards de litres en 2015 selon les premières estimations), les livraisons dépassent le maximum atteint en 1986 juste après la mise en place des quotas laitiers.

Cette reprise des livraisons a été permise par l'évolution des conditions réglementaires européennes et nationales (*voir annexe, page 22*) et par la dynamique de la filière sur le territoire, qui s'est concrétisée par de nombreux investissements (*voir page 7*).

Cette progression des volumes s'accompagne d'un mouvement de concentration géographique

La production s'accroît dans les régions de forte densité laitière (« croissant laitier »)

Evolution de 2008/09 à 2013/2014 des livraisons de lait de vache
source: données FranceAgriMer - traitement FranceAgriMer et Institut de l'Elevage



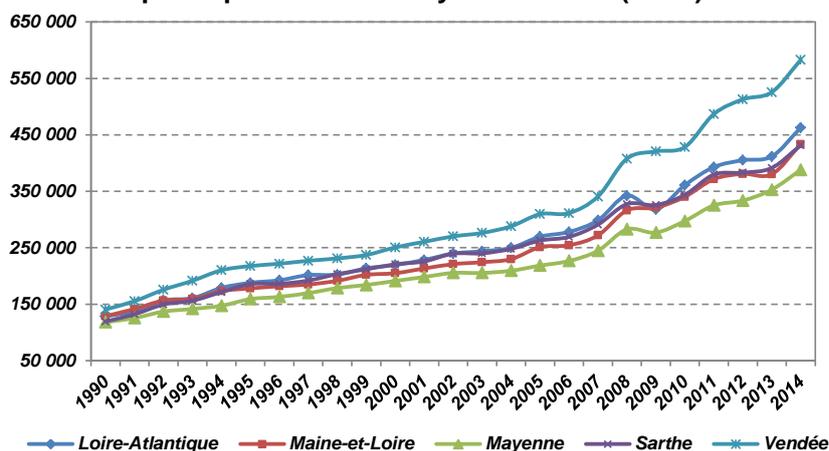
Géographiquement, la production ligérienne est plus présente sur la frange nord-ouest de la région, ainsi que dans les Mauges et le nord de la Vendée.

Comme on l'observe au plan national, la production tend à se concentrer dans ces zones de plus forte densité.

Les exploitations laitières investissent et accroissent leur dimension

Une livraison moyenne de 440 000 litres par point de collecte en 2014

Evolution de la livraison moyenne par point de collecte par département en Pays de la Loire (litres)

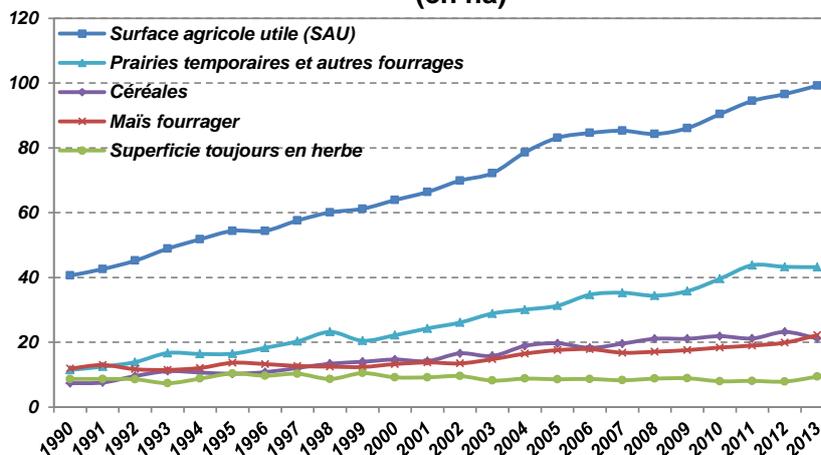


PEP Chambres d'agriculture des Pays de la Loire

Source : Agreste

La mise en place des nouveaux bassins laitiers en 2011 a facilité l'accès du Grand Ouest à des références supplémentaires et la mobilité des références entre départements. En Pays de la Loire, la référence moyenne par point de collecte est passée de 280 000 litres en 2007 à 440 000 litres en 2014. La référence a plus fortement progressé en Vendée, département rattaché au Bassin Laitier Poitou-Charentes car le lait se déplace du sud de cette région vers le nord en raison d'une forte concurrence des cultures.

Evolution de la surface moyenne des exploitations bovins lait en Pays de la Loire (en ha)



PEP Chambres d'agriculture des Pays de la Loire

Source : Agreste, RICA

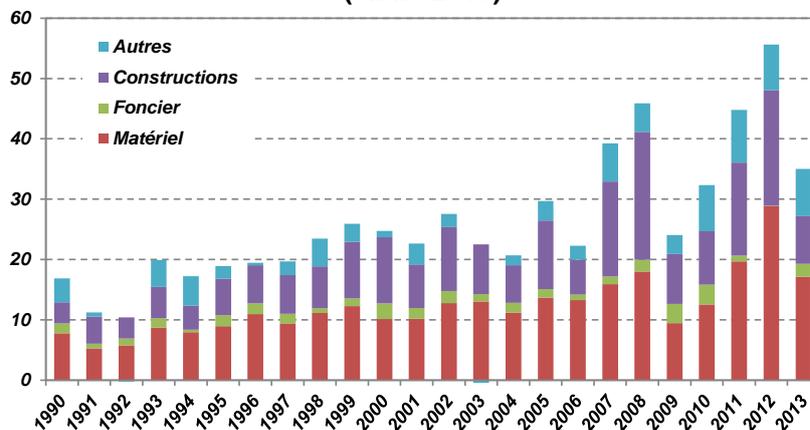
La surface moyenne des élevages « bovins lait » est passée (selon les données du RICA) de 64 ha à 99 ha entre 2000 et 2013, et la dimension moyenne du troupeau a progressé de 39 vaches laitières à près de 60 vaches aujourd'hui. 20 % du cheptel est désormais détenu par des exploitations qui comptent plus de 100 vaches

laitières (au nombre de 750).

La part croissante des formes sociétaires (75 % des élevages laitiers en 2013 contre 40 % en 2000) explique en partie cette progression de la dimension des élevages.

Essor des investissements depuis 2007 et stabilisation des emplois par élevage

Evolution des investissements moyen par exploitation bovins lait en Pays de la Loire (en k€ 2013)

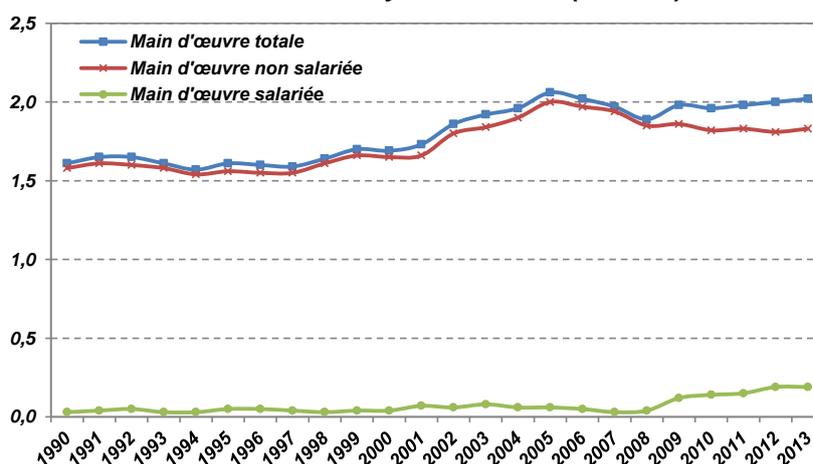


PEP Chambres d'agriculture des Pays de la Loire

Source : Agreste, RICA

A partir de 2007, l'accès à des références laitières supplémentaires a permis aux élevages d'investir (bâtiments, matériel, équipements de traite) pour améliorer les conditions de travail et la productivité. Le niveau moyen annuel des investissements par exploitation en système bovins lait est ainsi passé de 24 000 € sur la période 2000/06 à 39 000 € sur la période 2007/13 (en euros constants de 2013).

Evolution de la main d'oeuvre moyenne sur les exploitations bovins lait en Pays de la Loire (en UTA)



PEP Chambres d'agriculture des Pays de la Loire

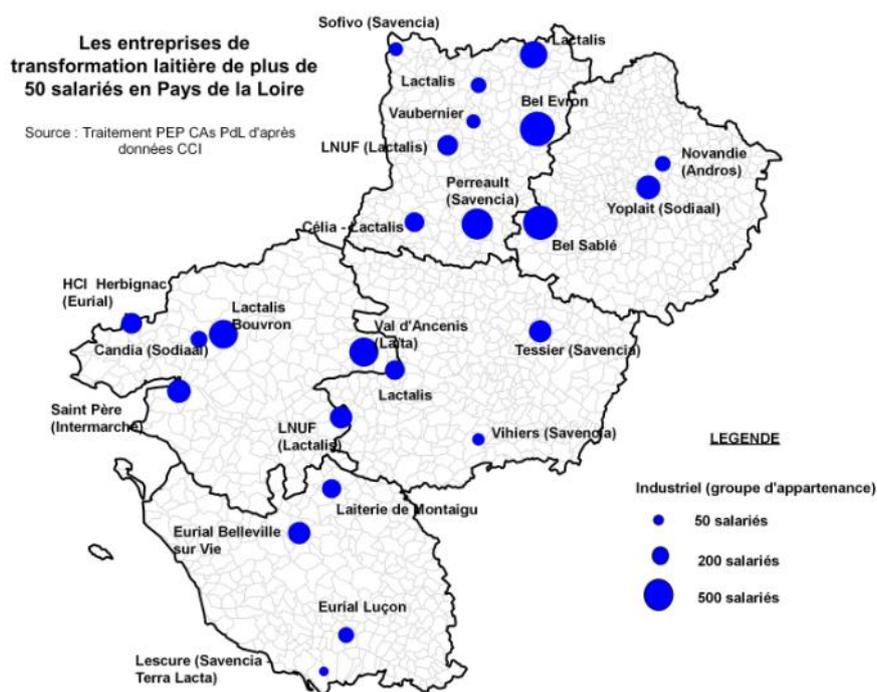
Source : Agreste, RICA

Avec une progression du salariat

Dans le même temps, le nombre d'actifs présents sur les exploitations s'est stabilisé autour de 2 UTA depuis 2006 alors qu'il se situait à 1,6 UTA en 2000. Un fait nouveau à noter : la progression de la main d'oeuvre salariée depuis 2009. Les systèmes bovins lait emploient aujourd'hui des salariés à hauteur d'un cinquième d'équivalent temps plein (soit 0,2 UTA contre 0,04 UTA en 2000).

Les entreprises agroalimentaires se restructurent pour saisir les opportunités du marché

Les Pays de la Loire bénéficient d'un tissu dense d'entreprises de transformation



L'industrie laitière ligérienne compte à la fois des grands groupes de dimension internationale et des PME de proximité.

Elle emploie près de 6 700 salariés dans le domaine de la fabrication (hors activités commerciales, administratives ou logistiques des sièges) dont :

- 32 % chez Lactalis
- 20 % chez Bel
- 14 % chez Savencia (ex Bongrain)
- 9 % chez Eurial
- 8 % chez Sodiaal
- 7 % chez Laïta (Terrena)
- et 11 % au sein de PME : Vaubernier (entreprise familiale), laiterie St Père (entreprise rattachée à Intermarché), laiterie Montaigu et Fromageries Lescure approvisionnées par la coopérative Terra Lacta, ainsi que des petites structures employant moins de 20 salariés.

Les fabrications fromagères progressent en volume et en part de marché

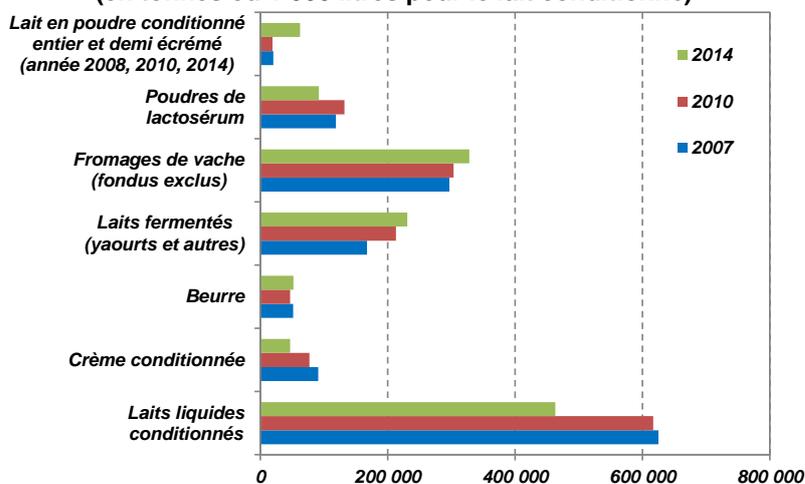
Sur la période récente, la région a accru ses fabrications de produits laitiers, principalement le lait en poudre (lait infantile surtout), les yaourts et les fromages.

La production de lait de consommation a par contre fortement reculé car c'est un secteur très concurrentiel, qui a connu des fermetures de sites. En recul également, les fabrications de crème conditionnée et de poudre de lactosérum. Les fabrications de matières grasses sont quant à elles restées relativement stables.

En termes de parts de marché, la région a amélioré sa position dans les secteurs du lait en poudre (nombreux investissements en tours de séchage), de la fabrication de yaourts, et de fromages dans une moindre mesure.

La position régionale recule par contre fortement dans le domaine du lait liquide et de la crème conditionnée, en lien avec la réorganisation récente de ces productions sur le territoire national.

Fabrication de produits laitiers en Pays de la Loire (en tonnes ou 1 000 litres pour le lait conditionné)



PEP Chambres d'Agriculture des Pays de la Loire

Source : Agreste, enquête annuelle laitière

Evolution de la part des Pays de la Loire dans la fabrication française de produits laitiers

	2007	2014	Evolution
Lait poudre conditionné entier et demi écrémé	21% en 2004	41,0%	↗
Fromages de vache (fondus exclus)	17,1%	18,3%	↗
Laits fermentés (yaourts et autres)	10,7%	14,4%	↗
Beurre	15,6%	14,3%	↘
Poudres de lactosérum	18,5%	15,1%	↘
Laits liquides conditionnés	16,7%	13,4%	↘
Crème conditionnée	27,0%	12,1%	↘

PEP Chambres d'Agriculture PdL

Source : Agreste, enquête annuelle laitière

Dans un contexte de croissance de la demande mondiale, les entreprises présentes sur la région se sont réorganisées et ont investi pour accroître la taille de leurs outils et développer leurs fabrications.

De nouveaux partenariats ont émergé en 2013

La coopérative Terra Lacta (17) et le groupe Bongrain devenu Savencia, ont fusionné leurs activités fromagères au sein d'une nouvelle entité : « les Fromageries Lescure ». Créée en octobre 2013, cette filiale est centrée sur les fromages de chèvre et les spécialités au lait de vache.

Début 2013 également, une fusion entre les coopératives Eurial (siège à Nantes) et Agrial (siège à Caen) avait été annoncée pour juin 2014. D'abord retardée en 2015, cette fusion aura finalement lieu en juin 2016. Dès l'automne 2015, il est prévu de regrouper les activités laitières industrielles et commerciales au sein d'une seule entité dénommée Eurial.

De nombreux projets d'investissements se sont concrétisés

La plupart des secteurs d'activité sont concernés. Sans prétendre à l'exhaustivité, voici quelques-uns de ces projets.

En lait de consommation, secteur très concurrentiel, les entreprises présentes sur la région ont fermé certains outils et en ont modernisé d'autres pour atteindre une taille critique :

- Sodial a fermé en juin 2014 le site Candia du Lude (72) et a développé le site de Campbon (44),
- Terra Lacta a fermé en mars 2014 son usine « Le petit Vendéen » à Mareuil sur Lay (85),
- Quant à la laiterie St Père (44), elle a engagé des investissements en 2014/15 pour augmenter sa capacité annuelle de conditionnement de lait UHT.

Dans le secteur des fromages, la laiterie Bel a investi pour mettre en service fin 2014 un atelier de « roulés Boursin – jambon » sur son site de Sablé sur Sarthe (72). La fromagerie Vaubernier (53) a investi en 2013 dans un atelier de valorisation du sérum, à des fins alimentaires.

Le secteur des poudres et ingrédients laitiers est un secteur qui se développe fortement. Des tours de séchage orientées vers les poudres infantiles ont été construites :

- par Lactalis sur son site Célia de Craon (53) en 2012,
- par la laiterie de Montaigu (85) fin 2014 (dans le cadre d'un contrat commercial avec l'entreprise chinoise Biostime),
- par le groupe Savencia sur le site Sofivo de Pontmain (53).

Dans le domaine des ingrédients fromagers, Eural va développer sa capacité de fabrication de mozzarella. Le site d'Herbignac (créé en 2008) arrivant à saturation, l'activité sera développée à l'horizon 2017 sur le site de Luçon (85). Eural est le premier producteur français de mozzarella et le troisième européen.

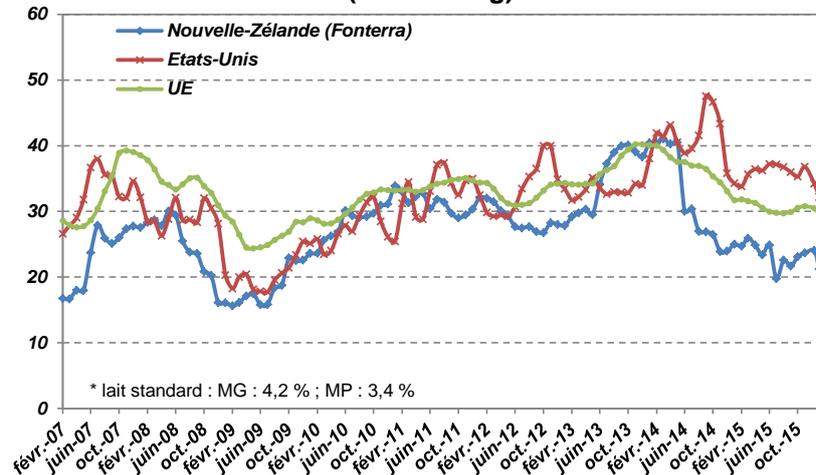
Dans le secteur du fromage de chèvre, où la région est positionnée de par sa proximité avec le bassin Poitou-Charentes, des rapprochements ont eu lieu. Outre « Les Fromageries Lescure » issues du rapprochement entre Terra Lacta et Savencia, Eural a fusionné en juin 2014 ses activités de transformation et de commercialisation de lait de chèvre avec la coopérative Union Valcrest, basée en Rhône-Alpes. Ce rapprochement va contribuer à la consolidation de la filière caprine française. Le groupe coopératif Eural est leader sur ce marché, avec sa marque phare «Soignon ».



Gestion de la volatilité des prix et des revenus

Une volatilité aggravée par le repli des politiques régulatrices européennes

Evolution du prix* du lait dans le monde (en €/100 kg)



PEP Chambres d'Agriculture Pays de la Loire

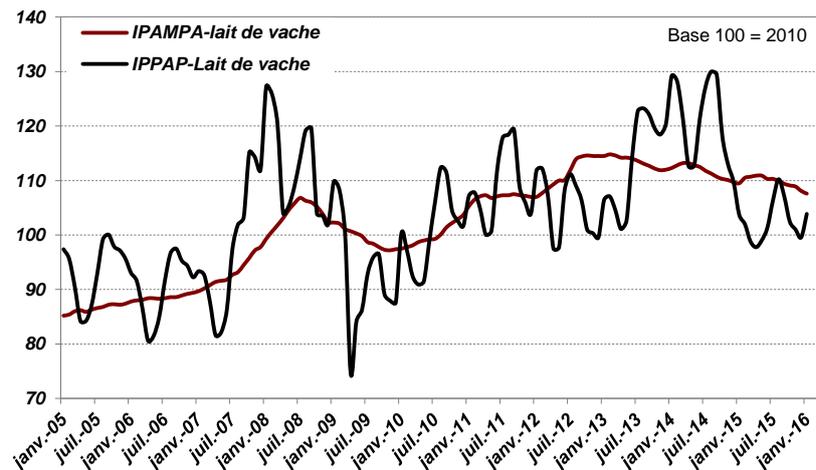
Source : DG Agri, LTO Nederland

Le contexte de forte demande mondiale en produits laitiers a entraîné une progression des prix chez les principaux exportateurs mondiaux jusqu'à la mi 2014.

L'Union européenne et la France sont ainsi devenues plus compétitives, mais la filière est confrontée à une très forte volatilité.

Un prix des intrants toujours élevé

Evolution indicienne du prix de vente lait de vache et du coût de production en bovins lait



PEP Chambres d'agriculture des Pays de la Loire

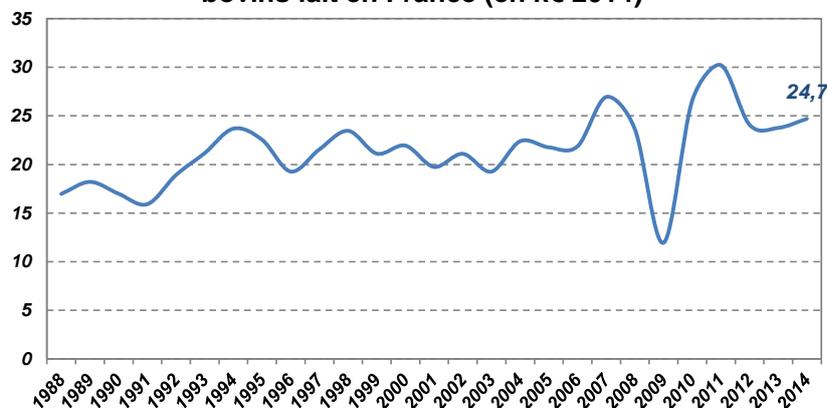
Source : IDELE et INSEE

Après la chute brutale du prix du lait en 2009, la filière a connu une forte hausse du coût des intrants qui est ensuite resté élevé.

Sur la campagne actuelle, une nouvelle situation de surproduction pèse sur les cours, en raison de la baisse de la demande chinoise et de l'impact de l'embargo russe, dans un contexte de forte production chez les principaux exportateurs, Union européenne en particulier.

Ces évolutions ont entraîné le revenu des élevages laitiers dans une volatilité marquée depuis 2007, difficile à gérer pour les exploitations en phase d'investissement, et tout particulièrement pour les jeunes qui viennent de s'installer.

Evolution du résultat courant avant impôt par actif non salarié sur les exploitations bovines lait en France (en k€ 2014)



PEP Chambres d'Agriculture Pays de la Loire

Source: Agreste, RICA

Ce constat est à l'origine des demandes professionnelles pour adapter les outils de gestion des risques à ce nouveau contexte (voir page 16).

Dans ce contexte de fluctuations des prix, les éleveurs doivent :

- suivre plus régulièrement leur trésorerie,
- rechercher avec leurs partenaires bancaires des modalités de financement adaptées à cette volatilité (annuités évolutives...),
- garder une marge de sécurité de 10 à 20 % de la valeur ajoutée ou se constituer une épargne de précaution disponible,
- raisonner leurs investissements en évitant de dépasser les 100 €/1 000 l d'annuités

(Source : réseau Lait des chambres d'Agriculture des Pays de la Loire)

Des arbitrages capital - travail face à la croissance des dimensions d'ateliers

Un capital moyen par actif non salarié en progression de 50 % en 7 ans

Alors que la dimension laitière moyenne des ateliers progresse fortement, le nombre d'actifs par élevage reste relativement stable depuis 2007 (voir page 7), ce qui traduit les gains de productivité liés aux investissements récents.

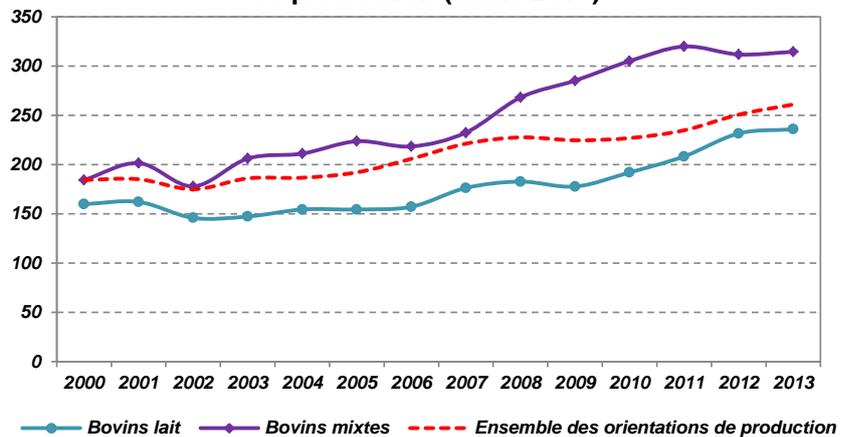
Les exploitations ont capitalisé dans de nouveaux outils pour accroître la productivité du travail. Entre 2006 et 2013, le capital moyen par actif non salarié est passé de 157 000 à 236 000 € dans les exploitations laitières spécialisées suivies par le RICA et de 206 000 à 314 000 € dans les exploitations bovines mixtes lait-viande (en valeur constante c'est-à-dire corrigée de l'inflation), soit une progression de 50 % en 7 ans.

Dans le même temps, le litrage par actif non salarié a progressé de 40 % passant de 158 000 à 225 000 litres.

La main d'œuvre familiale semble néanmoins devenir un facteur limitant puisqu'on observe un développement du salariat dans les

systèmes bovins lait sur les cinq dernières années. Les exploitations laitières suivies par le RICA en Pays de la Loire ont vu leurs effectifs salariés passer de quasiment zéro en 2009 à 0,19 UTA par exploitation en 2013 (un cinquième d'équivalent temps plein) dans les exploitations spécialisées, et à 0,11 UTA dans les exploitations bovines mixtes (avec un troupeau laitier et un troupeau allaitant).

Evolution du capital d'exploitation moyen par actif non salarié selon les orientations de production (en k€ 2013)

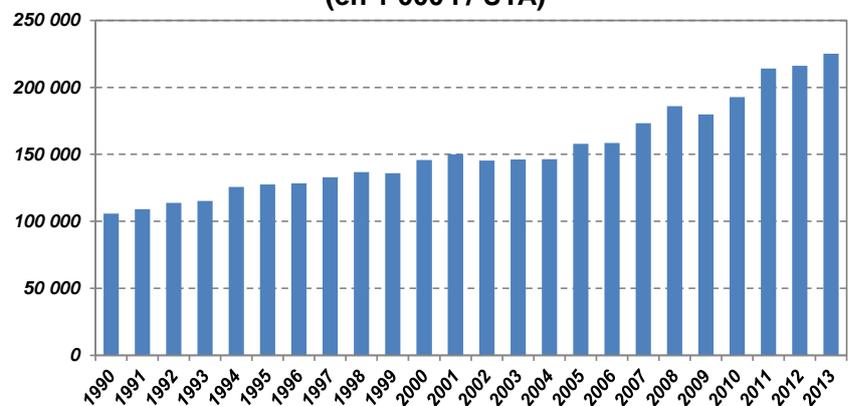


PEP Chambres d'agriculture des Pays de la Loire

Source : Agreste, RICA

Un litrage moyen par actif non salarié de 225 000 litres

Evolution de la production de lait de vache par actif non salariés dans les exploitations bovins lait en Pays de la Loire (en 1 000 l / UTA)



PEP Chambres d'agriculture des Pays de la Loire

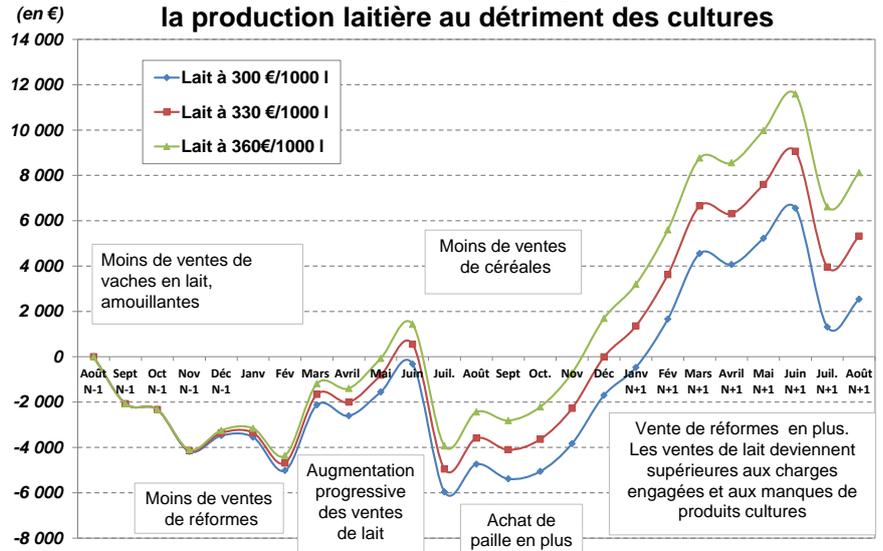
Source : Agreste, RICA

Des besoins de trésorerie importants en phase de croissance du cheptel

L'accroissement de la taille du troupeau suscite également des besoins de trésorerie importants pour financer le croît de cheptel et les stocks fourragers supplémentaires, comme l'a souligné la récente étude régionale du réseau Lait des Chambres d'Agriculture.

Selon cette étude, le besoin de trésorerie va impacter l'année précédant le croît de cheptel et l'année suivante, et générer un besoin de financement à hauteur de 400 € par 1 000 litres.

Impact sur la trésorerie du choix d'augmenter de 50 000 litres la production laitière au détriment des cultures





Au-delà des enjeux de compétitivité et de positionnement des entreprises agroalimentaires qui ont déjà donné lieu à de nombreuses évolutions des outils industriels ligériens (voir précédemment), la question de la gestion de la volatilité des prix et des revenus est centrale pour l'attractivité du métier d'éleveur.

Cette gestion de la volatilité passe par une évolution des pratiques des agriculteurs (voir précédemment) mais aussi par des choix politiques en matière d'outils de gestion des risques aujourd'hui insuffisants.

La question de la visibilité des marchés est également primordiale : quels besoins des entreprises demain ? Quels débouchés pour mon exploitation ? La contractualisation impulsée par la Loi de Modernisation Agricole avait pour objectif d'apporter une réponse à cette question. Où en est-elle ? Quelles adaptations envisager ?

Le devenir de la filière sera enfin fonction de la démographie et du renouvellement des exploitants.

Les outils de gestion des risques

Des outils européens insuffisants

Dans un contexte de dérégulation des marchés laitiers, les outils mis en place pour gérer la volatilité des prix sont encore balbutiants. Les marchés à terme (beurre, poudre) proposés aux industriels sont encore peu utilisés.

Aux Etats-Unis, la nouvelle loi agricole propose aux éleveurs des assurances marges dont certains représentants de l'Union européenne souhaiteraient s'inspirer. Mais il s'agit d'un système complexe et difficilement transposable selon l'APCA. Le seuil autorisant le déclenchement de l'assurance marge est en effet très bas (marge inférieure à 69 €/1 000 litres sur 2 mois consécutifs). Si un éleveur souhaite couvrir une marge plus élevée, il devra verser une cotisation supérieure à celle de base et les montants d'assurance deviennent rapidement très coûteux.

Parmi les autres idées évoquées à l'échelle européenne, certains Etats membres sont demandeurs de mécanismes limitant les volumes en cas de crise grave, mais les pays du nord de l'Europe y sont opposés. Même chose pour un relèvement du prix d'intervention demandé par la France, dont l'Europe craint que cela n'encourage la surproduction.

Un sujet qui sera au cœur des prochains débats sur la PAC

Une évolution vers des paiements contra cycliques est également suggérée par certains experts (Momagri) : il s'agit de verser des paiements compensateurs en dessous d'un niveau de prix plancher, et inversement de prélever une forme de taxe de coresponsabilité au-delà d'un prix plafond.

Ces sujets seront travaillés au cours des débats à venir sur la prochaine PAC (horizon 2020). D'autant plus qu'il faut également se préparer à l'impact des négociations transatlantiques en cours

(négociations commerciales bilatérales avec les USA). D'ici là, la gestion des crises se fait par des aides de trésorerie ponctuelles, peu satisfaisantes car limitées et re-nationalisées, donc créatrices de distorsions intra européennes.

La contractualisation au sein de la filière

Pour assurer l'adéquation entre l'offre et la demande après la suppression des quotas laitiers, et améliorer l'équilibre des relations au sein de la filière, les pouvoirs publics ont encouragé la contractualisation entre producteurs et transformateurs.

Les principes en ont été définis dans la Loi de modernisation agricole de juillet 2010. Ce règlement national a été complété en mars 2012 par le règlement communautaire intitulé « Paquet lait », qui a permis la reconnaissance d'organisations de producteurs pour négocier collectivement des contrats avec les collecteurs.

Une mise en œuvre partielle

A ce jour, plus de 95 % des producteurs ont signé un contrat avec leur entreprise de collecte. Les organisations de producteurs ne représentent par contre qu'une partie de la collecte : 40 % de la collecte des entreprises privées (seules concernées par l'obligation de contractualisation) selon un récent rapport d'information du Sénat (juin 2015).

Ces organisations sont généralement liées à une seule entreprise de collecte, mais l'objectif des producteurs est d'évoluer à terme vers des OP plus transversales pour renforcer leur pouvoir de négociation.

Une AOP (Association d'organisations de producteurs) vient ainsi de se créer dans le Grand Ouest, en octobre 2015. Elle regroupe l'OP Rolland, l'OP Léon et Trégor (groupe Sill), l'APBO (Bel), l'OPLGO (Lactalis) et l'OP CLEPS Ouest (Savencia). Chaque OP conserve ses missions et continuera à négocier avec son acheteur. Les objectifs de cette association, qui rassemble près de 2 600 éleveurs produisant 1,2 milliards de litres, sont de rassembler tous les acteurs de la région pour avoir une cohérence sur le bassin, d'accompagner les OP dans leur croissance et de faire entendre leur voix au sein de la filière laitière et auprès des pouvoirs publics français et européens (source : CNIEL).

Des adaptations en cours

Dans les faits, la contractualisation proposée en 2010 n'a pas donné les résultats attendus pour renforcer la protection des producteurs vis-à-vis des acheteurs. De leur côté, les industriels reprochent aux contrats leur manque de souplesse (nécessité de faire un avenant pour revoir les prix par exemple).

Des compléments ont donc été apportés récemment :

- une clause a été introduite en 2014 dans la loi relative à la consommation (dite Loi Hamon) pour permettre de renégocier les prix en cas de fluctuations,
- le dispositif a également été complété dans la Loi d'avenir d'octobre 2014, qui précise notamment les règles applicables en cas de force majeure. La durée minimale d'un an du contrat a été supprimée : elle sera désormais définie par décret ou accord interprofessionnel. La loi prévoit également un préavis en cas de non renouvellement du contrat par l'acheteur (mais sans fixer de délai particulier),

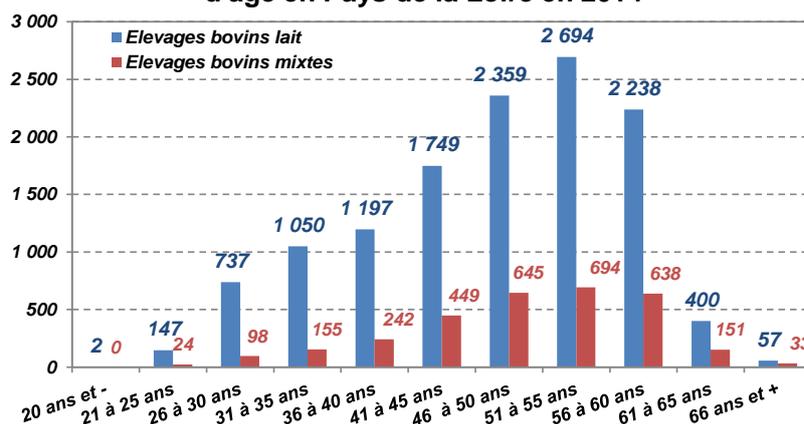
Des évolutions sont encore envisageables dans un futur proche suite à l'audit réalisé à la demande de la FNPL par le Ministère de l'Agriculture. Le rapport publié en janvier 2016 préconise les améliorations suivantes :

- prohiber la cessibilité marchande des contrats,
- abroger l'exclusivité de livraisons des éleveurs aux collecteurs privés,
- adapter la durée du contrat à celle des amortissements des investissements,
- faire évoluer les formules de prix du lait, en prenant notamment en compte l'évolution du prix des intrants,
- préciser les clauses d'ajustement et de sauvegarde,
- rendre obligatoire la négociation de contrats cadres,
- encourager le regroupement des OP non commerciales en AOP,
- renforcer la compétence des OP,
- renforcer les structures de concertation et de médiation.

Le renouvellement des exploitants

Plus de 40 % des éleveurs partiront en retraite dans les 10 ans qui viennent

Répartition des chefs d'exploitation par classe d'âge en Pays de la Loire en 2014



PEP Chambres d'agriculture des Pays de la Loire

Source : MSA

A l'horizon 2024, au vu de la pyramide des âges, 44 % des éleveurs laitiers vont partir en retraite. Leur renouvellement sera fonction de la situation du marché, de la rentabilité de la production et des conditions de travail.

Si le taux de renouvellement se maintient au niveau actuel de une installation pour deux départs (taux observé sur la période 2010/14), la région perdrait 3 400 actifs non salariés sur les exploitations laitières dans les 10 ans qui viennent (22 %).

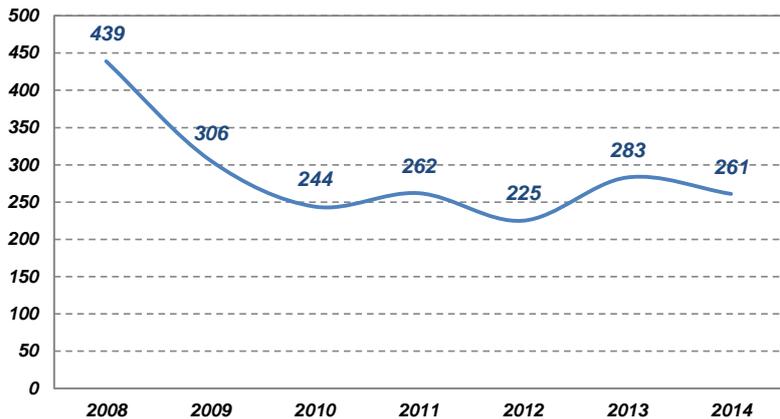
En prenant en compte la progression des structures sociétaires observée au niveau des installations (*voir ci-dessous*), le nombre d'élevages ligériens devrait passer au-dessous de 7 000 en 2024.

En moyenne 255 installations laitières aidées par an depuis 2010

Après une période de baisse du nombre d'installations aidées, liée à la pyramide des âges, celles-ci se sont stabilisées depuis 2010.

En 2014, les installations ligériennes se sont faites sur une surface moyenne de 140 ha avec une référence laitière finale de 640 000 litres, et de fortes disparités entre départements.

Evolution des DJA lait en Pays de la Loire



PEP Chambres d'Agriculture Pays de la Loire Source : Chambres d'Agriculture Pays de la Loire

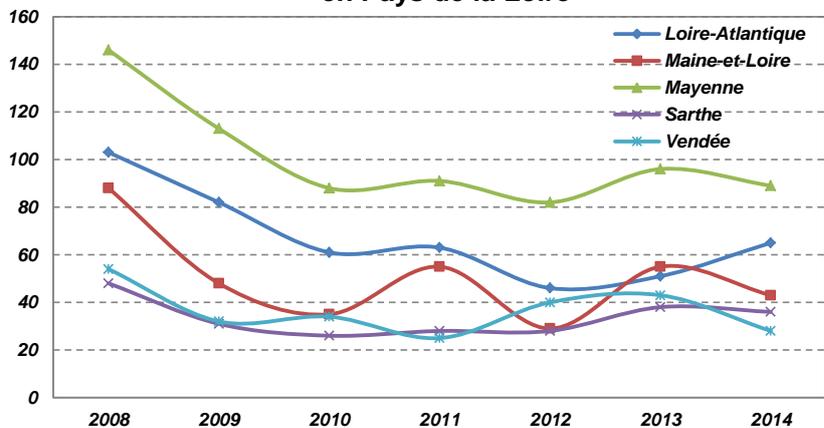
90 % des installations aidées sous forme sociétaire

Les installations laitières à titre individuel sont désormais devenues très largement minoritaires (10 % des installations aidées entre 2010 et 2014).

La Mayenne reste le département qui installe le plus, sur des exploitations dont la dimension moyenne s'accroît et se rapproche des autres départements de la région (autour de 600 000 litres). La Vendée continue de se distinguer par une dimension importante des structures laitières qui accueillent des jeunes installés, autour de 900 000 litres.

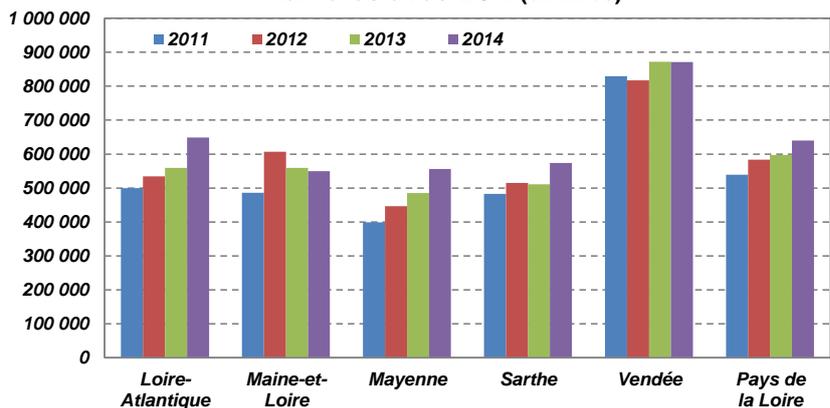
Les enjeux en matière de maîtrise des investissements et d'organisation du travail restent donc plus que jamais d'actualité.

Evolution DJA lait par département en Pays de la Loire



PEP Chambres d'Agriculture Pays de la Loire Source : Chambres d'Agriculture Pays de la Loire

Référence laitière moyenne (fin) des installations laitières avec DJA (en litres)



PEP Chambres d'Agriculture Pays de la Loire Source : Chambres d'Agriculture Pays de la Loire et Pôle Installation Transmission



L'analyse qui précède met en évidence les nombreuses mutations déjà engagées en Pays de la Loire pour s'adapter à la disparition des quotas laitiers :

- réorganisation et investissements des entreprises de transformation,
- mise en place progressive des organisations de producteurs,
- accroissement de la dimension et modernisation des élevages.

Toutes ces évolutions montrent que la filière régionale est en mouvement pour se positionner sur les marchés porteurs.

La confrontation avec les scénarios à l'horizon 2020, réalisés en 2012 par le pôle Economie et Prospective, met en évidence des évolutions plus rapides que celles imaginées dans le scénario tendanciel. La collecte totale atteint déjà le niveau de 3,9 milliards envisagé dans ce scénario en 2020 (+12 % par rapport à 2010).

Depuis 2010, la région a effectivement accru ses parts de marché grâce aux investissements engagés par l'ensemble de la filière.

Aujourd'hui, le contexte est devenu plus difficile, avec la baisse de la demande, et une envolée de la production des pays d'Europe du Nord (Irlande, Pays-Bas) qui pèse sur les prix.

Ce contexte interroge sur la nécessaire évolution des politiques publiques en vue de lisser les fluctuations extrêmes des prix payés aux éleveurs et de mieux répercuter le prix des charges dans le calcul du prix du lait. La capacité d'organisation de la filière et la solidarité entre ses différents maillons seront déterminants pour l'avenir de la production française et pour l'attractivité du métier d'éleveur.

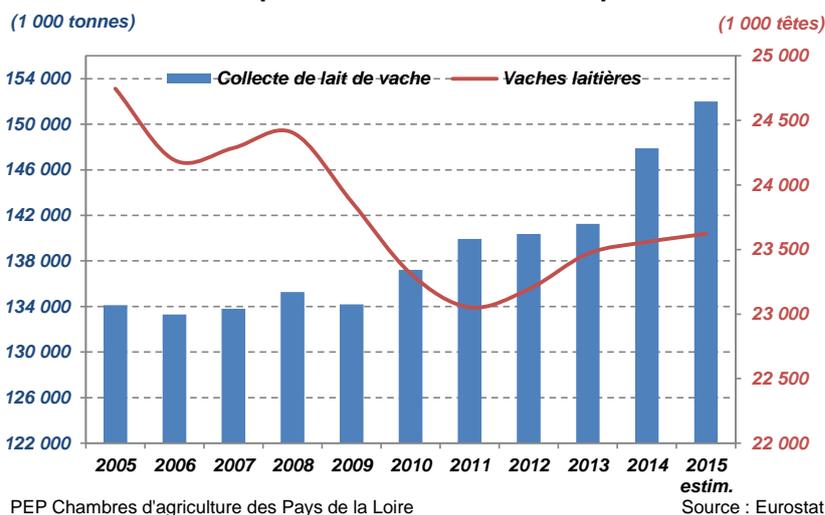
Sous réserve de ces évolutions, notre région pourra continuer à faire valoir ses atouts :

- tant au niveau de la production : qualité des sols, climat favorable, systèmes de production diversifiés, savoir-faire et motivation des éleveurs, modernisation des exploitations,
- qu'au niveau de la transformation : présence de groupes de dimension européenne et de PME, nombreuses restructurations en cours, recherche et innovation, large gamme de produits fabriqués et marques renommées.



Un marché mondial tendanciellement porteur... mais soumis à des aléas

Evolution de la collecte de lait de vache et du cheptel laitier de l'Union Européenne



Depuis le milieu des années 2000, les débouchés mondiaux sont en pleine expansion, avec une croissance de la demande de l'ordre de 2 % par an. Le continent asiatique, Chine en tête, importe toujours plus de produits laitiers. À lui seul, il a absorbé 60 % des échanges internationaux en 2014 selon la FAO.

Le degré d'autosuffisance de l'Asie est passé sous le seuil de 90 % en 2014 et il ne cesse de s'effriter année après année.

Profitant de ces nouveaux marchés, l'Union européenne a connu une envolée de sa production après 2009.

Sur les deux dernières années, elle a été le principal moteur de la croissance laitière mondiale: +9,9 millions de tonnes entre 2013 et 2015 (pour atteindre 152 millions de tonnes), soit +7 %, et le quart de la croissance mondiale.

Principaux responsables : les éleveurs des pays du nord de l'UE qui ont étoffé leur cheptel dans la perspective de l'après quotas. En 2015, la collecte européenne a progressé de +2,2 % (les Pays-Bas : +6 %, et l'Irlande : +13 % ont réalisé les deux tiers de la progression, suivis par le Royaume-Uni, la Pologne, la Belgique et le Danemark).

La demande mondiale ne progresse toutefois pas de façon linéaire, comme l'a montré la crise de 2009 qui avait vu s'effondrer la demande chinoise suite à des problèmes sanitaires (crise de la mélamine). En 2014 et 2015, la demande chinoise a à nouveau reflué (car le pays avait fait beaucoup de stocks début 2014).

Depuis l'accord de Luxembourg de 2003, les mesures de soutien des prix ont quasiment disparu, avec des filets de sécurité (prix et volume d'intervention) fixés à des niveaux très bas. Des mesures exceptionnelles peuvent être mises en place (retrait du marché, stockage privé) avec le financement de la réserve de crise prévue par la nouvelle PAC. Selon une récente analyse de l'APCA (*revue Chambres d'Agriculture-mai 2015*), ces outils apparaissent adaptés pour réagir à de légères dérégulations du marché, mais pas en cas de crise plus importante.

Des voix de plus en plus nombreuses se font entendre pour faire évoluer la politique laitière européenne, avec notamment des mesures de réduction des volumes en cas de crise et/ou de sécurisation des marges selon l'exemple des USA.

Organisation des marchés au plan européen et national

Anticipant l'évolution de la demande, l'Union européenne a revu l'organisation de sa politique laitière dès 2003 (accord de Luxembourg) et la France a engagé des mesures d'adaptation dès 2011 :

- En 2003, l'Europe a décidé de baisser les prix d'intervention du beurre et de la poudre sur la période 2004/07 et de supprimer les quotas laitiers au 31 mars 2015. Cette décision de suppression des quotas laitiers s'est accompagnée de mesures de redistribution progressive de droits à produire à partir de 2008/09 (+1 % par an jusqu'à la campagne 2013/14).
- En 2011, la France a mis en place de nouvelles modalités de gestion de la production laitière à partir du 1^{er} avril : création des bassins laitiers et obligation de mise en œuvre de la contractualisation entre producteurs et transformateurs.
- Au niveau européen, le « Paquet Lait », validé début 2012, a défini le cadre de la mise en place des organisations de producteurs.
- En 2013 enfin, l'OCM unique a introduit un nouvel outil : l'Observatoire européen du marché du lait (opérationnel depuis avril 2014) pour accroître la transparence des marchés, tout en maintenant à minima les outils antérieurs (aide au stockage privé et intervention publique).



Avec la contribution financière
du compte d'affectation spéciale
«développement agricole et rural»



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRES D'AGRICULTURE
PAYS DE LA LOIRE

Pôle Economie et Prospective des Chambres d'agriculture des Pays de la Loire
<http://www.paysdelaloire.chambagri.fr/menu/economie/sommaire-economie.html>

Pierre-Yves AMPROU	Tél. 02 41 18 60 60	Mail : pierre-yves.amprou@pl.chambagri.fr (Angers – La R/Y)
Christine GOSCIANSKI	Tél. 02 41 18 60 57	Mail : christine.goscianski@pl.chambagri.fr (Angers)
Michel BLOURDE	Tél. 02 41 96 75 05	Mail : michel.bourde@maine-et-loire.chambagri.fr (Angers)
Gilles LE MAIGNAN	Tél. 02 53 46 61 70	Mail : gilles.lemaignan@loire-atlantique.chambagri.fr (Nantes)
Eliane MORET	Tél. 02 43 67 37 09	Mail : eliane.moret@mayenne.chambagri.fr (Laval)
Pascale LABZAE	Tél. 02 43 29 24 28	Mail : pascale.labzae@sarthe.chambagri.fr (Le Mans)